


 DIRECTION DE LA SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE


PLAN COVID19
 CONTRÔLE DU RESPECT DES MESURES BARRIÈRES ET DE PREVENTION
VENDREDI 14 AOUT 2020

ANNEXE A L'ARRETE PRÉFECTORAL
 N°2020-00642 du 14 août 2020



ZONES DE PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE A PARIS

A compter du 15 août 2020 à 08h00

L'ensemble des quais « bas », berges de Seine accessibles aux piétons et circulations « douces » aussi bien rive droite que rive gauche.

Rive droite : du quai de Bercy (12^{ème}) au quai Louis Blériot (16^{ème})

Rive gauche : du quai d'Ivry (13^{ème}) au quai d'Issy-les-Moulineaux (15^{ème})

Les espaces verts (y compris les bois de Boulogne et Vincennes) n'en font pas partie, hormis ceux se trouvant à l'intérieur des zones de port obligatoire.

1^{er} District

- **Pour les 4 arrondissements du Centre**

Délimité par la rue Saint Florentin, rue Richepance, boulevard de la Madeleine, boulevard des Capucines, boulevard des Italiens, boulevard Montmartre, boulevard Poissonnière, boulevard Bonne-Nouvelle, boulevard Saint-Denis, boulevard Saint-Martin, place de la République, boulevard du Temple, boulevard des Filles du Calvaire, boulevard Beaumarchais, place de la Bastille, boulevard Bourdon, quai Henri IV, pont de Sully, quai de Béthune, quai d'Orléans, pont Saint-Louis, quai de l'Archevêché, quai du Marché Neuf, quai des Orfèvres, Pont Neuf, quai du Louvre, quai des Tuileries, place de la Concorde (exclue).

- **Pour le 8^{ème} arrondissement**

- **Quartier des Champs-Élysées** délimité par l'avenue des Champs-Élysées, la rue de Berri, la rue de Ponthieu, l'avenue Matignon jusqu'au rond point des Champs-Élysées, l'avenue Montaigne, la rue François 1^{er} (exclue), l'avenue George V, l'avenue des Champs-Élysées, la rue de Presbourg, la rue de Tilsit.

- **Gare Saint-Lazare** : rue Saint Lazare, place Gabriel Péri, rue de Rome, boulevard des Batignolles, place de Clichy.

- **Pour le 9^{ème} arrondissement**

- **Quartier haut-Caumartin - Clichy** délimité par la rue Saint-Lazare, la place d'Estienne d'Orves, la rue de Clichy, la place de Clichy, la rue d'Amsterdam.

- **Pigalle - Trudaine** : délimité par la place Pigalle, le boulevard de Clichy, le boulevard de Rochechouart, la rue de Rochechouart, la rue Cadet, la rue du Faubourg Montmartre, la rue Notre Dame de Lorette, la rue Pigalle.

- **Pour le 16^{ème} arrondissement**

- **Quartier Muette - Chaillot** : délimité par l'avenue du Président Kennedy, la rue de Boulainvilliers, l'avenue Paul Doumer, la place du Trocadéro, l'avenue du Président Wilson, l'avenue Albert de Mun, l'avenue de New-York, la place de Varsovie, l'avenue du Président Kennedy.

- **Quartier Auteuil** délimité par la rue d'Auteuil, la Place de l'Église d'Auteuil, la rue Chardon Lagache, la rue Molitor, le boulevard Exelmans jusqu'à la rue d'Auteuil.

- **Pour le 17^{ème} arrondissement**

- **Quartier des Batignolles** délimité par l'avenue de Saint Ouen, l'avenue de Clichy, la place de Clichy, le boulevard des Batignolles, la place Goubaux, la rue de Lévis, la rue Legendre, la rue Boursault, la place Charles Fillion, la rue Cardinet, l'avenue de Clichy, la rue Guy Môquet.

- **Secteur Ternes** : délimité par la place des Ternes, l'avenue des Ternes, le boulevard Gouvion Saint-Cyr, le boulevard Pershing, l'avenue de Courcelles, l'avenue de Wagram.

2^{ème} District

- **Pour le 10^{ème} arrondissement**

- **Quartier Strasbourg - Château d'Eau** : rue du 08 mai 1945, boulevard de Strasbourg, boulevard de Magenta, place de la République, boulevard Saint-Denis, porte Saint-Denis, rue du Faubourg Saint-Denis, rue du 08 mai 1945.

- **Quartier rue du Faubourg Saint-Denis** : boulevard de la Chapelle, rue du Château Landon, rue Lafayette, rue de Dunkerque, rue du Faubourg Saint-Denis, boulevard de la Chapelle.

- **Quartier Canal Saint-Martin** : rue Lafayette, quai de Valmy, rue Lucien Sampaix, rue des Vinaigriers, rue de Lancry, rue Yves Toudic, rue du Faubourg du Temple, quai de Jemmapes, rue Alibert, rue Bichat, rue de la Grange aux Belles, rue de l'Hôpital Saint-Louis, quai de Jemmapes, boulevard de la Villette, rue Lafayette.

- **Pour le 11^{ème} arrondissement**

- **Quartier Bastille** : délimité par la place de la Bastille, la rue du Faubourg Saint-Antoine, l'avenue Ledru Rollin, le boulevard Voltaire, la rue Sedaine et le boulevard Richard Lenoir.

- **Quartier Houdin – Oberkampf - Roquette** : délimité par la rue du Faubourg du Temple, la place de la République, l'avenue de la République, la rue Saint-Maur, la rue de la Roquette, le boulevard de Ménilmontant, le boulevard de Belleville.

- **Pour le 12^{ème} arrondissement**

- **Quartier gare de Lyon**: secteur compris entre le boulevard Diderot, la rue Jean Bouton, la rue Paul Henri Grauwain, la place Rutebeuf, la rue Chrétien de Troyes, la rue de Rambouillet et la rue de Bercy

- **Quartier Aligre**: compris entre la rue de Cotte, la rue de Charenton, la rue d'Aligre, la place d'Aligre, la rue Crozatier.

- **Quartier Bercy**: secteur compris entre la rue Joseph Kessel, le quai de Bercy, l'avenue des Terroirs de France et la rue Baron Le Roy

- **Pour le 18^{ème} arrondissement**

- **Quartier place de Clichy – Montmartre – Barbès - Goutte d'Or - Château-Rouge** : délimité par la place de Clichy, le boulevard de Clichy, le boulevard Rochechouart, le boulevard de la Chapelle, la rue Marx Dormoy, la place de la Chapelle, la rue Pajol, la place Herbert, la rue des Roses, la rue de la Chapelle, la rue Ordener, la rue de Clignancourt, la rue Custine, la rue Caulaincourt.

- **Pour le 19^{ème} arrondissement**

- **Quartier Secrétan** délimité par la place du Colonel Fabien, le boulevard de la Villette, l'avenue Secrétan, l'avenue Mathurin Moreau.

- **Parc de la Villette** délimité par l'avenue Jean Jaures, le boulevard Sérurier, l'avenue Corentin Cariou, le boulevard Mac Donald.

- **Bassin de la Villette - Canal de l'Ourcq** délimité par la place de la Bataille de Stalingrad, le quai de la Seine, le quai de l'Oise, le quai de Metz, la rue Mille, l'avenue Jean Jaurès.

- **Parc de la Butte du Chapeau rouge** délimité par le boulevard d'Algérie, le boulevard Sérurier, la rue Alphonse Aulard et la Porte Brunet.

- **Place des Fêtes** délimité par la place des Fêtes, la rue Thuliez, la rue Ribière, la rue Thierry, la rue Petittot.

- **Pour le 20^{ème} arrondissement**

- **Quartier bas-Belleville** délimité par la rue de Belleville, la rue Olivier Métra, la rue de Pixéricourt, la rue de Ménilmontant, la rue Sorbier, la rue des Panoyaux, le boulevard de Ménilmontant, le boulevard de Belleville.

- **Porte de Montreuil - Porte de Bagnolet** : compris entre la place de la Porte de Montreuil, l'avenue du professeur-André Lemierre, la rue Lucien Lambeau, la rue Louis Lumière, l'avenue de la Porte de Bagnolet, la place de la Porte de Bagnolet, la rue de Bagnolet, la rue des Pyrénées, la rue d'Avron jusqu'à la rue de Buzenval et rue d'Avron de la rue de Buzenval jusqu'à la rue de la Volga, la rue Charles et Robert, la place de la Porte de Montreuil.

3^{ème} District

- **Pour les 5^{ème} et 6^{ème} arrondissements**

- **Bas Quartier-Latin** : délimité par la rue des Saints-Pères, la rue de Sèvres, la rue du Vieux Colombier, la rue Saint-Sulpice, le carrefour de l'Odéon, le boulevard Saint-Germain, le quai de la Tournelle, le quai de Montebello, le quai des Grands-Augustins, le quai de Conti, le quai Malaquais

- **Secteur Contrescarpe** : délimité par les rues Monge, Claude Bernard, d'Ulm, de l'Estrapade, Thouin et Rollin.

- **Pour le 07^{ème} arrondissement**

- **Champ de Mars-Tour Eiffel** délimité par le quai Branly, le pont d'Iéna inclus, l'avenue de la Bourdonnais, la rue de la Motte-Picquet, la place Joffre et l'avenue de Suffren.

- **Ecole Militaire-Saxe** délimité par l'avenue de Saxe, la rue de Sèvres, la rue de la Sizeranne, la rue Masseran, l'avenue Duquesne.

- **Zone commerçante** qui inclut la rue Cler, délimitée par l'avenue Bosquet, la rue Saint-Dominique, le boulevard de la Tour-Maubourg et l'avenue de la Motte-Picquet.

- **Pour le 13^{ème} arrondissement**

- **Secteur de la Butte aux Cailles** délimité par la rue de Tolbiac, la rue Barrault, le boulevard Auguste Blanqui, la rue Bobillot et la rue du Moulin des Prés

- **Secteur Choisy-Ivry** délimité par l'avenue de Choisy, l'avenue d'Ivry et le boulevard Masséna

- **Secteur BNF** : entre le quai Panhard et Levassor, le quai François Mauriac, le quai de la Gare, le boulevard Vincent Auriol, l'avenue de France, la place Farhat Hached, le boulevard du Général d'Armée Jean Simon, la porte de la Gare

- **Pour le 14^{ème} arrondissement**

- **Secteur de la Porte de Vanves** : délimité par le boulevard Brune, l'avenue de la Porte de Châtillon, le boulevard Adolphe Pinard et l'avenue Julia Bartet.

- **Secteur de la Porte d'Orléans** : délimité par l'avenue de la Porte de Montrouge, le boulevard Romain Rolland, la rue Emile Faguet, le boulevard Brune et le boulevard Jourdan.

- **Quartier du parc Montsouris** : délimité par le boulevard Jourdan, la rue Nansouty, l'avenue Reille et la rue Gazan

- **Secteur Gergovie** : délimité la rue d'Alésia, la rue Vercingétorix, la rue Alain, la rue du commandant Mouchotte (Gare Montparnasse), l'avenue du Maine, la rue Froideveaux, l'avenue du Général Leclerc, la rue Daguerre, l'avenue du Maine, la rue Maison Dieu, la rue Asseline, la rue Didot.

- **Pour le 15^{ème} arrondissement**

- **Secteur ouest** : périmètre délimité par la place Balard, la rue Leblanc depuis la place Balard, la rue du Professeur Florian Delbarre jusqu'à la place du Moulin de Javel, les quais de Seine jusqu'au boulevard de Grenelle, le boulevard de Grenelle jusqu'à la rue du Commerce, la rue du Commerce jusqu'à la place Etienne Pernet, l'avenue Félix Faure depuis la place Etienne Pernet jusque la rue de la Convention, la rue de la Convention jusque la rue Saint-Charles, la rue Saint-Charles jusque la rue Balard, la rue Balard jusqu'à la place Balard

- **Secteur gare Montparnasse** : périmètre délimité par la place du 18 Juin 1940, la rue du Départ, la place Raoul Dautry et la rue de l'Arrivée (parvis de la gare Montparnasse).

- **Périmètre Ecole Militaire - Saxe** délimité par une partie de l'avenue de Suffren, la rue de Sèvres, l'avenue de Saxe, la place de Fontenoy.